

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 527

2 juin 2005

SOMMAIRE

Acronic Holdings S.A., Luxembourg	25295	Ispat Europe S.A., Luxembourg	25257
Andes du 16e S.C.I., Junglinster	25257	Jet Cruise S.A., Luxembourg	25282
Berber S.A., Luxembourg	25275	Koekken S.A., Luxembourg	25283
Berimmolux, S.à r.l., Berdorf	25289	KS Real Estate Corporation, S.à r.l., Luxembourg	25276
Berlys Aviation S.A., Luxembourg	25289	Lacerta Investments, S.à r.l., Luxembourg	25288
Berlys Aviation S.A., Luxembourg	25290	Landson Financial Holding S.A., Luxembourg	25272
BTP World S.A., Luxembourg	25296	Landson Financial Holding S.A., Luxembourg	25272
Callander Granville Euromanagement Fund , Sicaf, Luxembourg	25255	Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A., Luxembourg	25282
Cerveira, S.à r.l., Waldbillig	25291	Logis Décor S.A., Foetz	25250
Cetus Investments, S.à r.l., Luxembourg	25266	Logis Décor S.A., Foetz	25251
Cipafin S.A., Luxembourg	25261	Luxspa S.A., Luxembourg	25295
Columba Investments, S.à r.l., Luxembourg	25259	MiroLux Toiture, S.à r.l., Michelbouch	25291
Dai Nippon International S.A.H., Luxembourg	25252	Nessa S.C.I., Bridel	25251
Dai Nippon International S.A.H., Luxembourg	25254	New SubVCST Luxembourg, S.à r.l.	25289
Darmor S.A., Luxembourg	25264	Nipavest S.A., Luxembourg	25262
Denda Group S.A.H., Luxembourg	25254	Octans Investments, S.à r.l., Luxembourg	25264
Denda Group S.A.H., Luxembourg	25254	OPHIR S.A., Omnium de Participations Holding International, Luxembourg	25296
Etablissement Rolux, S.à r.l., Rodange	25292	Palmers Holdings S.A., Luxembourg	25271
Eunergo S.A., Luxembourg	25266	Pepsi-Cola Belgium, S.à r.l., Luxembourg	25269
Eurochroma Holdings S.A., Luxembourg	25292	Pepsi-Cola Belgium, S.à r.l., Luxembourg	25271
Eurochroma Holdings S.A., Luxembourg	25294	Raphi S.A., Luxembourg	25269
Export Cooperation (Brazil-Europe), S.à r.l., Lu- xembourg	25287	Retondo S.A., Luxembourg	25292
Fidelin S.A.H., Luxembourg	25296	Robertson International S.A., Luxembourg	25274
Fidex Audit, S.à r.l., Luxembourg	25274	Robertson International S.A., Luxembourg	25275
Gepro-Services, S.à r.l., Luxembourg	25281	Ship International S.A., Luxembourg	25273
Grus Investments, S.à r.l., Luxembourg	25269	Snack Pamuk Kale, S.à r.l., Luxembourg	25295
H/H-Capital Management, GmbH, Luxembourg ..	25261	Sofinex S.A., Luxembourg	25275
H/H-Capital Management, GmbH, Luxembourg ..	25259	Spetses Maritimes S.A., Luxembourg	25282
Hannibal S.A., Luxembourg	25282	Springflower S.A., Bettembourg	25272
Highsea Shipping S.A., Luxembourg	25273	Springflower S.A., Bettembourg	25273
Highsea Shipping S.A., Luxembourg	25273	Strauss, S.à r.l., Luxembourg	25275
Holivest S.A.H., Luxembourg	25296	Strauss, S.à r.l., Luxembourg	25276
Homerus S.A., Luxembourg	25292	Ursa Investments, S.à r.l., Luxembourg	25259
I.C.O.E. S.A., Troine-Route	25289	Vanguard Investments S.A., Luxembourg	25295
InConGroup, S.à r.l., Luxembourg	25291	Verlico S.A.H., Luxembourg	25296
International Commerce Holding S.A., Luxem- bourg	25271	Wood Trading & Technologies S.A., Weiswam- pach	25291
Ispat Europe Group S.A., Luxembourg	25254		

LOGIS DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 19.536.

L'an deux mille, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOGIS DECORS S.A. avec siège social à L-3898 Foetz, rue du Brill, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 19.536, constituée originellement sous forme de société à responsabilité limitée, en vertu d'un acte reçu par le notaire Georges Bourg, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juillet 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 235 du 4 octobre 1982, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 janvier 1999, publié au Mémorial Recueil C des Sociétés et Associations n° 281 en date du 22 avril 1999.

L'Assemblée est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Franck Poletto, employé privé, demeurant à Mondcrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Tiliانا Boccarosa, employée privée, demeurant à Nilvange/Moselle/France,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Poletto, gérant de société, demeurant à L-3898 Foetz, rue du Brill.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Conversion du capital social, en Euros, et augmentation du capital social.
- 2) Modification de l'article cinq des statuts.
- 3) Renouvellement du mandat des administrateurs.
- 4) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, décide:

a) de convertir le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) en Euros au taux de conversion de 40,3399, soit trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros virgule soixante-neuf cents (EUR 30.986,69-);

b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de treize Euros trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros virgule soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-). Cette augmentation est effectuée par incorporation d'un même montant à prélever sur les réserves de la prédite société;

c) de supprimer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes de mille francs (LUF 1.000,-) et de créer cent actions (100) nouvelles, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, qui seront attribuées aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société.

d) Cette augmentation de capital a été souscrite par les actionnaires actuels et il n'y a pas de rompus.

Deuxième résolution

De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR. 31.000,-) représenté par cent actions (100), d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une durée de six années à compter de ce jour:

Madame Tiliانا Boccarosa, prédite,

Monsieur Eric Poletto, prédit, pour la gestion de la partie commerciale.

Monsieur Franck Poletto, prédit, pour la gestion de la partie technique (pose).

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle en l'an 2010.

La société se trouve engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers, par la seule signature d'un administrateur.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cent Euros (800,- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Poletto, T. Boccarosa, E. Poletto, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2004, vol. 904, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 février 2005.

A. Biel.

(013876.3/203/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

LOGIS DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 19.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(013878.3/203/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

NESSA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8154 Bridel, 6, rue Steinsel.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Paul Kieffer, ingénieur-technicien, demeurant à L-8154 Bridel, 6, rue de Steinsel.

2) Madame Claire Wahl, employée privée, demeurant à L-8272 Mamer, 12, rue Jean Schneider,

ici représentée par Monsieur Jean-Paul Kieffer, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bridel, le 17 janvier 2005, laquelle procuration restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière dénommée NESSA S.C.I., avec siège social à Bridel, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 février 1992, publié au Mémorial C numéro 359 du 22 août 1992,

- que le capital social est fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq vingt-quatre euros (EUR 24.789,5324) représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit quatre-vingt-treize euros (EUR 24,7893) chacune,

- qu'en tant que seuls associés, les soussignés déclarent expressément vouloir dissoudre et liquider la Société, et ce rétroactivement au 31 décembre 2004, celle-ci ayant cessé toute activité,

- qu'ils ont réglé ou provisionné tout le passif de la Société et qu'ils répondent, le cas échéant personnellement, de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à ce jour,

- qu'ils ont également liquidé tout l'actif de la société aux droits des associés,

- que décharge expresse est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié, ainsi qu'au notaire soussigné du chef de la documentation de cet acte, conformément aux réquisitions des comparants qui reconnaissent avoir été avertis par le notaire des conséquences d'une dissolution de la société sans liquidation en bonne et due forme,

- que partant, la liquidation de la Société est achevée.

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège de la Société à L-8154 Bridel, 6, rue de Steinsel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Kieffer, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2005, vol. 23 CS, fol. 58, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

J.-P. Hencks.

(014299.3/216/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 12.475.

In the year two thousand four, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., a société anonyme holding having its registered office in Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B number 12.475), incorporated by a notarial deed on October 18, 1974, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 251 of December 19, 1974. The articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on February 27, 1990, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 335 of September 20, 1990.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Viviane Hengel, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Catherine Day-Royemans, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christine Coulon-Racot, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to be taken concerning the prorogation of the duration of the company for an unlimited period.
 2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation in case of prorogation to read as follows: «The Corporation is established for an unlimited period».
 3. Deletion of the words «and for the first time in nineteen hundred and seventy-six» in the first paragraph of the article 7 of the Articles of Incorporation and deletion of the words «under reserve of the restrictions imposed by law in the respect» in the fourth paragraph of the article 7 of the Articles of Incorporation.
 4. Replacement of the word «telex» by the word «facsimile» in the article 10 of the Articles of Incorporation.
 5. Cancellation of the article 16 concerning the pledging of one share as guarantee of the mandates of each director and auditor of the Corporation and renumbering of the Articles.
 6. Deletion of the words «except for the first year which begins on the day of incorporation and shall terminate on December thirty-first nineteen hundred and seventy-five» in the article 17 of the Articles of incorporation.
 7. Miscellaneous.
- II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.
- IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to adopt an unlimited period for the company.

As a consequence, the article 2 of the Articles of Incorporation has amended as follows:

Art. 2. «The Corporation is established for an unlimited period.».

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to delete the words «and for the first time in nineteen hundred and seventy-six» in the first paragraph of the article 7 of the Articles of Incorporation and to delete the words «under reserve of the restrictions imposed by law in that respect» in the fourth paragraph of the article 7 of the Articles of Incorporation.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to replace the word «telex» by the word «facsimile» in article 10 of the Articles of Incorporation.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to cancel article 16 concerning the pledging of one share as guarantee of the mandates of each director and auditor of the Corporation and to renumber the subsequent articles.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to delete the words «except for the first year which begins on the day of incorporation and shall terminate on December thirty-first nineteen hundred and seventy-five» in the article 17 of the Articles of incorporation

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 12.475), constituée suivante acte notarié en date du 18 octobre 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 19 décembre 1974. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 27 février 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 du 20 septembre 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Viviane Hengel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la prorogation de la durée de la Société en une durée illimitée.
2. Modification afférente de l'article 2 des statuts comme suit: «La Société a une durée illimitée.».
3. Suppression des mots «pour la première fois en mil neuf cent soixante-seize» dans le premier alinéa de l'article 7 des statuts et suppression des mots «sauf restrictions imposées par la loi» dans le quatrième alinéa de l'article 7 des statuts.
4. Remplacement du mot «télex» par le mot «téléfax» dans l'article 10 des statuts.
5. Suppression de l'article 16 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire aux comptes et renumérotation des articles subséquents.
6. Suppression des mots «à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre mil neuf cent soixante-quinze» dans l'article 17 des statuts.
7. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter une durée illimitée pour la Société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La Société a une durée illimitée.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer les mots «pour la première fois en mil neuf cent soixante-seize» dans le premier alinéa de l'article 7 des statuts et de supprimer les mots «sauf restrictions imposées par la loi» dans le quatrième alinéa de l'article 7 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de remplacer le mot «télex» par le mot «téléfax» dans l'article 10 des statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer l'article 16 des statuts relatif au cautionnement des administrateurs et du commissaire aux comptes et en conséquence de renuméroter les articles subséquents.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer les mots «à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre mil neuf cent soixante-quinze» dans l'article 17 des statuts. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Hengel, C. Day-Royemans, C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2004, vol. 889, fol. 7, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(014210.3/239/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 12.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 février 2005.

J.-J. Wagner.

(014211.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

ISPAT EUROPE GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 79.343.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013134.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 33.603.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(013117.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 33.603.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DENDA GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A.

Signature

(013114.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

**CALLANDER GRANVILLE EUROMANAGEMENT FUND,
Société d'Investissement à Capital Fixe (en liquidation).**
Registered Office: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 26.512.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-eight of January.
Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CALLANDER GRANVILLE EUROMANAGEMENT FUND, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with fixe share capital, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the notary Edmond Schroeder, then residing in Mersch, on September 16th, 1987, published in the Mémorial C No. 291 on October 19th, 1987. The articles of incorporation of the company have been amended for the last time by deed of the same notary Edmond Schroeder, on May 7th, 1997, published in the Mémorial C No. 388 on August 14th, 1997.

The company has been thrown into liquidation by deed of the same notary Edmond Schroeder, on March 23rd 1998, published in the Mémorial C No. 511 on June 11th, 1998.

The meeting is opened by Ms Nicole Uhl, head of corporate Secretariat, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Lydie Moulard, Employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Hélène Cruz Dias, Employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

- 1) Report of the Auditor to the liquidation
- 2) Consultation on the management of the Liquidator
- 3) Discharge to the Directors, Liquidators, Auditor to the liquidation and Members of the bureau
- 4) Fixing of the place where the books and the documents of the Company will be kept
- 5) Fixing of the place of care of the credences unclaimed by the creditors or shareholders of the Company
- 6) Closure of the liquidation of the Company.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- The present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent to the shareholders by registered mail on the 7th January 2005, and published:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the:

10th January, 2005, No. 20,

19th January, 2005, No. 51

- in the Luxemburger Wort on the: 10th January 2005 and 19th January 2005.

IV.- It appears from the attendance list that out of four hundred ninety-nine thousand seven hundred and fifty (499,750) shares, one hundred forty-six thousand (146,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting adopts the following resolutions by unanimously vote:

First resolution

After having got knowledge of the reports of the liquidators and of the independent auditor on the liquidation accounts, the meeting approves the said liquidation accounts.

Second resolution

The meeting grants discharge to the directors and to the liquidators and auditor and the members of the bureau for the performance of their duties.

Third resolution

The meeting decides that the books and documents of the Company will be deposited for a period of five years at BANQUE DE LUXEMBOURG, 55, rue des Scillas, L-2529 Howald.

Fourth resolution

The meeting decides that the credences unclaimed by the creditors or the shareholders concerned will be deposited at the Trésorerie de l'État, Caisse des Consignations à Luxembourg.

Fifth resolution

The meeting states that the Company has definitely ceased to exist and pronounces the closing of the liquidation.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the Notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CALLANDER GRANVILLE EURO-MANAGEMENT FUND, une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital fixe, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 16 septembre 1987, publié au Mémorial C numéro 291 du 19 octobre 1987. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Edmond Schroeder, en date du 7 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 446 du 14 août 1997.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le même notaire Edmond Schroeder, en date du 23 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 511, du 11 janvier 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole Uhl, Fondée de Pouvoir Principal, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Lydie Moulard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Cruz Dias, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Consultation sur la gestion du liquidateurs.
- 3) Décharge aux administrateurs, liquidateurs, commissaire à la liquidation et membres du bureau.
- 4) Fixation de l'endroit où les livres et documents de la Société sont conservés.
- 5) Fixation de l'endroit de dépôt des créances non réclamées par les créanciers ou actionnaires de la Société.
- 6) Clôture de la liquidation de la Société.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III) Que l'assemblée générale extraordinaire a été valablement convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour de la présente assemblée qui ont été envoyés par lettre recommandée aux actionnaires le 7 janvier 2005, et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 20 du 10 janvier 2005 et numéro 51 du 19 janvier 2005,

- dans le journal Luxemburger Wort, le 10 janvier 2005 et le 19 janvier 2005.

IV) Il résulte de ladite liste de présence que sur les quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante (499.750) actions, cent quarante-six mille (146.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu les rapports des liquidateurs ainsi que du commissaire à la liquidation, l'assemblée accepte les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs, aux liquidateurs, au commissaire à la liquidation et aux membres du bureau pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés pour une période de cinq ans à la BANQUE DE LUXEMBOURG, 55, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les créances non réclamées par les créanciers ou les actionnaires concernés seront déposées à la Trésorerie de l'Etat, Caisse des Consignations à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la société a définitivement cessé d'exister et prononce la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: N. Uhl, L. Moulard, H. Cruz Dias, J.-P. Hencks.
Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, vol. 146S, fol. 92, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2005.

J.-P. Hencks.

(014302.3/216/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

ISPAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.427.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013135.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

ANDES DU 16e, Société Civile Immobilière Familiale.

Siège social: L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich.
R. C. Luxembourg E 584.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit février.

Entre les soussignés:

1. - Madame Annick Berthe Michel, sans état, née à Bouzonville, (France), le 4 juin 1953, épouse de Monsieur Jean Louis Seckler, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich;
2. - Monsieur Jean Louis Seckler, notaire, né à Luxembourg, le 3 janvier 1947, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich;

est constituée une société civile immobilière familiale avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est ANDES DU 16e.

Art. 4. Le siège social est établi à Junglinster.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR), divisé en mille (1.000) parts d'intérêts de deux euros (2,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

1. - Madame Annick Berthe Michel, sans état, épouse de Monsieur Jean Seckler, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts;
 2. - Monsieur Jean Louis Seckler, notaire, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich, une part d'intérêts;
- Total: mille parts d'intérêts.

Art. 7. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du ou des gérants ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;

- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droit de vote aux assemblées générales;

- droits aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-proprété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-proprété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-proprété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 8. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés ou, en cas de désaccord, à fixer par dire d'experts.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Par dérogation à ce qui précède, la cession est toujours libre aux descendants d'un associé en ligne directe.

Art. 9. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. - Sont nommés aux fonctions de gérants:

- Madame Annick Berthe Michel, sans état, née à Bouzonville, (France), le 4 juin 1953, épouse de Monsieur Jean Seckler, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich, et

- Monsieur Jean Louis Seckler, notaire, né à Luxembourg, le 3 janvier 1947, demeurant à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich.

2. - Le siège social est établi à L-6133 Junglinster, 11, Cité Kremerich.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Signé: A. Michel. J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02549. – Reçu 16 euros.

Le Receveur ff. (signé): Lamesch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2005.

J. Seckler.

(014505.3/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

COLUMBA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 103.385.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 17 novembre 2004 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et CERBERUS PARTNERS LLP, les 125 parts sociales de la Société sont entièrement détenues par CERBERUS PARTNERS LLP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COLUMBA INVESTMENTS, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013064.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

URSA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 103.384.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 17 novembre 2004 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et CERBERUS PARTNERS LLP, les 125 parts sociales de la Société sont entièrement détenues par CERBERUS PARTNERS LLP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

URSA INVESTMENTS, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013065.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

H/H-CAPITAL MANAGEMENT, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
H. R. Luxembourg B 104.508.

Im Jahre zweitausend und fünf, den einunddreißigsten Januar,
Vor dem unterzeichneten Notar, André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg,

sind die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, H/H-CAPITAL MANAGEMENT, GmbH, mit Gesellschaftssitz in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg unter der Nummer B 104.508, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde am 23. November 2004 gegründet, gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, welche Urkunde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations noch nicht veröffentlicht wurde («die Gesellschaft»).

Die Versammlung wurde um 15.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Marc Ueberecken, LL.M, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet,

welcher Herrn Frank Stolz-Page, Privatangestellter, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer ernannt.

Die Hauptversammlung wählt Herrn Carsten Opitz, «maître en droit», wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

I. - Dass die gegenwärtige Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000) von seinem derzeitigen Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000) auf einen Betrag von einer Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000), durch Erhöhung des Nennwertes der zwei (2) Geschäftsanteile der Gesellschaft um einen Betrag von jeweils zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000) pro Geschäftsanteil von dem derzeitigen Betrag von jeweils fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000) pro Geschäftsanteil auf einen Betrag von siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 750.000) pro Geschäftsanteil;

2. Einrichtung eines Investitionsausschusses;

3. Neuformulierung der Artikel 5, 15 und 19 der Satzung der Gesellschaft;

4. Sonstiges.

II. - Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Geschäftsanteile in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Anwesen-

heitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

III. - Dass sämtliche Geschäftsanteile der Gesellschaft auf gegenwärtiger Hauptversammlung anwesend oder gültig vertreten sind.

IV. - Dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß einberufen ist und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000) von seinem derzeitigen Betrag von einer Million Euro (EUR 1.000.000) auf einen Betrag von einer Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000), durch Erhöhung des Nennwertes der zwei (2) Geschäftsanteile der Gesellschaft um einen Betrag von jeweils zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000) pro Geschäftsanteil von dem derzeitigen Betrag von jeweils fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000) pro Geschäftsanteil auf einen Betrag von siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 750.000) pro Geschäftsanteil wie folgt zu erhöhen:

- S-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT HESSEN-THÜRINGEN mbH, eine 100%ige Tochtergesellschaft der LANDESBANK HESSEN-THÜRINGEN, gegründet und bestehend nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland mit Sitz in Neue Mainzer Strasse 52-58, D-60311, Frankfurt, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 9629, zeichnet die Erhöhung des Nennbetrages ihres Geschäftsanteils um zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000) von dem derzeitigen Betrag von fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000) auf einen Betrag von siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 750.000) pro Geschäftsanteil.

- HSH NORDBANK AG, eine Gesellschaft gegründet und bestehend nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland mit Sitz in Gerhard-Hauptmann-Platz, 50, D-20095-Hamburg, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter HRB 87366, zeichnet die Erhöhung des Nennbetrages ihres Geschäftsanteils um zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000) von dem derzeitigen Betrag von fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000) auf einen Betrag von siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 750.000) pro Geschäftsanteil.

Die Erhöhung des Nennwertes der Geschäftsanteile wurde völlig per Bareinlage geleistet so dass der Gesamtbetrag von fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie es dem unterzeichnenden Notar vorgelegt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt für die Gesellschaft einen Investitionsausschuss einzurichten.

Dritter Beschluss

In Folge der vorhergehenden Beschlüsse werden die Artikel 5, 15 und 19 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lauten nun wie folgt:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-), aufgeteilt in zwei (2) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 750.000,-).

Jeder Geschäftsanteil gewährt eine Stimme.»

«**Art. 15.** (1) Die Gesellschaft richtet einen Investitionsausschuss ein, der für die in diesem Gesellschaftsvertrag entsprechend bezeichneten Maßnahmen zuständig ist und sich aus jeweils zwei Vertretern, die von den Gesellschaftern der Gesellschaft benannt werden, einem Vertreter der übrigen Aktionäre und Gründeranteilsinhaber des Fonds («Vertreter der Investoren») und einem unabhängigen Experten des Stadtwerke-Sektors zusammensetzt (der «Investitionsausschuss»). Der Vertreter der Investoren wird vom Investorenrat des Fonds gewählt, sobald außer der Gesellschaft und ihren Gesellschaftern Investoren dem Fonds als Aktionäre oder Gründeranteilsinhaber beigetreten sind; bis dahin hat der Investitionsausschuss nur fünf (5) Mitglieder. Der Experte des Stadtwerke-Sektors, der zur Wahrung seiner Unabhängigkeit nicht bei der Gesellschaft oder einer von ihr beschäftigten Beratungsgesellschaft Organ oder Arbeitnehmer sein darf, wird auf Vorschlag der Komplementärin vom Investorenrat des Fonds ernannt. Ein Vertreter der Gesellschafterinnen der Gesellschaft ist Vorsitzender des Investitionsausschusses.

(2) Der Investitionsausschuss ist nicht mit der täglichen Geschäftsführung des Fonds befasst. Die Geschäftsführung muss dem Investitionsausschuss alle anstehenden Investitions-, Umstrukturierungs- und Veräußerungsentscheidungen in Bezug auf Zielgesellschaften zur Zustimmung vorlegen. Die Geschäftsführung kann diese Entscheidungen erst nach erfolgter Zustimmung des Investitionsausschusses treffen und durchführen.

(3) Für die Tätigkeit des Investitionsausschusses gelten Art. 11 Abs. 1, 19 entsprechend. Entscheidungen des Investitionsausschusses bedürfen einer Zustimmung von 75% der Stimmen. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden des Investitionsausschusses. Beschlüsse über Maßnahmen zur Investition in Zielgesellschaften und deren Umstrukturierung und Veräußerung bedürfen der Zustimmung des Vertreters der Investoren, sofern der Vertreter der Investoren schon vom Investorenrat gewählt wurde.

(4) Das Nähere kann in einer Geschäftsordnung geregelt werden, die dem Investitionsausschuss von der Hauptversammlung vorgegeben wird.»

«**Art. 19.** (1) Für die folgenden Maßnahmen der Geschäftsführung (vorbehaltlich Abs. 3) ist die Zustimmung der Hauptversammlung erforderlich:

- Aufstellung bzw. wesentliche Änderung des Jahresbudgets;
- Veräußerung der Vermögensgegenstände der Gesellschaft in ihrer Gesamtheit oder zu einem wesentlichen Teil;
- Bestellung und Abberufung von Prokuristen und Handlungsbevollmächtigten für den gesamten Geschäftsbetrieb der Gesellschaft;

- Einräumung und Beendigung jedweder Beteiligungen am Gewinn der Gesellschaft, insbesondere von stillen Beteiligungen, partiarischen Rechtsverhältnissen und Tantiemen;
- Abschluss und Beendigung von Betriebspacht-, Betriebsführungs- und Unternehmensverträgen und Verträgen, die eine wesentliche Einschränkung potentieller unternehmerischer Aktivitäten zu Folge haben können;
- Gründung und Beendigung von Gesellschaften oder Unternehmen, Erwerb und Veräußerung von Beteiligungen an anderen Unternehmen, Abschluss, Änderung und Beendigung von Gesellschaftsverträgen, soweit die Entscheidung hierüber nicht dem Investitionsausschuss obliegt;
- Errichtung, Erwerb, Schließung und Veräußerung von Betrieben, Teilbetrieben oder Zweigniederlassungen;
- Erwerb, Veräußerung oder Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten;
- Verfügung über gewerbliche Schutzrechte sowie Abschluss und Beendigung von Patent-, Lizenz-, Know-how- und Kooperationsverträgen;
- Abschluss und Beendigung von Vertriebsverträgen und Eingehung von Lieferbedingungen, die nicht dem üblichen Geschäftsverkehr unterliegen;
- Aufnahme und Vergabe von Fremdkapital;
- Sicherheitsleistungen, Abgabe von Bürgschaften und Garantien sowie Eingehung von Wechselverpflichtungen;
- Erteilung von Ruhegeld- oder Pensionszusagen. Eventuelle Pensionszusagen für Geschäftsführer oder Gesellschafter werden mit ihren Kosten für die Gesellschaft wie ein Teil des Gehalts betrachtet; sowie
- alle sonstigen außergewöhnlichen Geschäftsführungsmaßnahmen.

(2) Die Hauptversammlung kann für die Geschäftsführung Investitionsrichtlinien erlassen, die allerdings nur im Innenverhältnis der Gesellschaft, nicht jedoch gegenüber Dritten wirksam sind.

(3) Die Geschäftsführung bedarf im Innenverhältnis der vorherigen Zustimmung des Investitionsausschusses der Gesellschaft für die Aufnahme von kurzfristigem Fremdkapital für Rechnung der H/H-STADTWERKEFONDS KGaA, wobei einer der beiden folgenden Beträge nicht überschritten werden darf:

- a) Summe der erforderlichen Barmittel für vom Investitionsausschuss bereits genehmigte Investitionen des Fonds; oder
- b) 15% der von Aktionären und Gründeranteilsinhabern eingegangenen Verpflichtungen zur Übernahme von Aktien und Genussrechten.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-M. Ueberecken, F. Stolz-Page, C. Opitz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, vol. 23CS, fol. 70, case 1. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

A. Schwachtgen.

(014479.3/230/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

H/H-CAPITAL MANAGEMENT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 104.508.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 109 du 31 janvier 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(014481.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

CIPAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 38.491.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 13 novembre 2003 à 14.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants pour une période de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04578. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013120.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

NIPAVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 105.985.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège à Luxembourg.

2) Monsieur Nabil Abdel Razzak Kabbani, demeurant 48, El Guiza Street, P.O. Box 76 Dokki - 12311 Cairo - Egypte.

Tous deux sont ici représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. - Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: NIPAVEST S.A.

Art. 2. - La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. - Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. - La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la prestation de services à Filiales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. - Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administration, Surveillance

Art. 6. - La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. - Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'Administrateur ayant un pouvoir de signature A, soit par la signature collective d'un administrateur ayant un pouvoir de signature B avec l'autre administrateur ayant un pouvoir de signature B.

Art. 8. - Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. - La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV. - Année sociale - Assemblées générales

Art. 10. - L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. - L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. - Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. - L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent le société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V. - Généralités

Art. 14. - Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. FINANCIAL PLANNING AND DEVELOPMENT HOLDING S.A., prédésignée, trente et une actions.	31
2. Monsieur Nabil Abdel Razzak Kabbani, prédésigné, deux cent soixante dix neuf actions	279
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- (mille cinq cents) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

Pouvoir de signature A:

1) Monsieur Nabil Abdel Razzak Kabbani, Ingénieur, né le 30 novembre 1942 à Damas, Syrie, demeurant 48, El Guiza Street, P.O. Box 76 Dokki - 12311 Cairo - Egypte.

Pouvoir de signature B:

2) Monsieur Mohamed Rachid Abdel Razzak Kabbani, Administrateur de société, né le 9 janvier 1945 à Damas, Syrie, demeurant 48, El Guiza Street, P.O. Box 76 Dokki - 12311 Cairo - Egypte.

3) Monsieur Nasser ELSaadi Hamed ELMassri, Administrateur de société, né le 2 mars 1965 à El Guiza, Egypte, demeurant 23A, Elbattal Ahmed Abdelaziz - Giza, Cairo - Egypte; P.O. Box 1305 Elmaadi, Cairo - Egypte.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans: La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 54, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

J. Elvinger.

(014545.3/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

OCTANS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.245.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 17 novembre 2004 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et CERBERUS PARTNERS LLP, les 125 parts sociales de la Société sont entièrement détenues par CERBERUS PARTNERS LLP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCTANS INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013072.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

DARMOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 91.939.

In the year two thousand and four, on the tenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of DARMOR S.A., a Luxembourg «société anonyme», joint stock company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B number 91.939, incorporated by deed established on February 3rd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 358 of April 2nd, 2004, page 17142.

The meeting is presided by Mr Joël Roelandt, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

Amendment of the article 15 (accounting year) and article 8 first paragraph (date of the annual general meetings of shareholders) of the Articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend article 15 (accounting year) of the Articles of incorporation, to read as follows:

«**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.»

The current financial year, begun at July 1st, 2004, shall finish at the 31st of December 2004.

Second resolution

The meeting decides to amend article 8, first paragraph (date of the annual general meeting of shareholders), to be read as follows:

«**Art. 8. First paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as it may be specified in the notice of meeting, on the 31st of March at 11.30 a.m.»

The next annual general meeting will be held on the 31st of March 2005 at 11.30 a.m.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatre, le dix décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DARMOR S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 91.939, constituée suivant acte reçu le 3 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 358 du 2 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joël Roelandt, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Il appert de la liste de présence que les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 15 (année sociale) et du premier paragraphe de l'article 8 (date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires) des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts (année sociale), pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.»

L'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} juillet 2004, se terminera le 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8, premier paragraphe (date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires), pour lui donner la teneur suivante

«**Art. 8. Premier paragraphe.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 31 mars de chaque année à 11.30 heures.»

La prochaine assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars 2005 à 11.30 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Roelandt, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 3, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

J. Elvinger.

(014653.3/211/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

CETUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 103.377.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 17 novembre 2004 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et CERBERUS PARTNERS LLP, les 125 parts sociales de la Société sont entièrement détenues par CERBERUS PARTNERS LLP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CETUS INVESTMENTS, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013075.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

EUNERGO S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 82.032.

In the year two thousand four, on the twenty-third of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUNERGO S.A., a Luxembourg société anonyme, joint stock company having its registered office at L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, R.C.S. Luxembourg section B number 82.032, incorporated by deed established on the 4th of May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1087 of the 29th of November 2001.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny, Belgium.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 6.935 (six thousand nine hundred and thirty-five) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 385,051.- (three hundred eighty-five thousand and fifty-one Euros), so as to raise it from its present amount of EUR 214,985.- (two hundred fourteen thousand nine hundred and eighty-five Euros) to EUR 600,036.- (six hundred thousand and thirty-six Euros) by the issue of 12.421 (twelve thousand four hundred and twenty-one) new shares having a par value of EUR 31.- (thirty-one Euros) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of Article 5, first paragraph of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

3.- Resignation of the current Board of Directors and discharge of their responsibilities over the period of their mandate.

4.- Nomination of the following Directors: Michael E. Wilson with registered address Samal 1 Dom 36 at 480099 Almaty Kazakhstan, MWP CORPORATE FINANCE Ltd, a company with registered address Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town Tortola, BVI, Ludo Candries with registered address Attenhovedreef 19 in B-3220 Holsbeek Belgium, Energy Group N.V., a company with registered address in Frederik Lintstraat 8 in B-3000 Leuven, Belgium.

5.- Mr Michael Wilson is appointed Chairman of the Board.

6.- Mr Ludo Candries is appointed Managing Director.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 385,051.- (three hundred eighty-five thousand and fifty-one Euros), so as to raise it from its present amount of EUR 214,985.- (two hundred fourteen thousand nine hundred and eighty-five Euros) to EUR 600,036.- (six hundred thousand and thirty-six Euros) by the issue of 12,421 (twelve thousand four hundred and twenty-one) new shares having a par value of EUR 31.- (thirty-one Euros) each, by contribution in cash.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 12,421 (twelve thousand four hundred and twenty-one) new shares, the current shareholders:

- a) ENERGY GROUP N.V., for 3,389 shares;
- b) MWP CORPORATE FINANCE LIMITED, for 9,032 shares;

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the subscribers prenamed, represented by Miss Rachel Uhl, prenamed, by virtue of two of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 12,421 (twelve thousand four hundred and twenty-one) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 385,051.- (three hundred eighty-five thousand and fifty-one Euros), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution: As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at six hundred thousand and thirty-six Euros (EUR 600,036.-), represented by nineteen thousand three hundred and fifty-six (19,356) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each, carrying one voting right in the general assembly.»

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current Board of Directors and to give them full discharge of their responsibilities over the period of their mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new managers for a period of six years:

- Michael E. Wilson with registered address Samal 1 Dom 36 at 480099 Almaty Kazakhstan.
 - MWP CORPORATE FINANCE Ltd, a company with registered address Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town Tortola, BVI.
 - Ludo Candries with registered address Attenhovedreef 19 in B-3220 Holsbeek Belgium.
 - ENERGY GROUP N.V., a company with registered address in Frederik Lintstraat 8 in B-3000 Leuven, Belgium.
- Mr Michael Wilson is appointed Chairman of the Board.
Mr Ludo Candries is appointed Managing Director of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUNERGO S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.032, constituée suivant acte reçu le 4 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1087 du 29 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 6.935 (six mille neuf cent trente-cinq) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 385.051.- (trois cent quatre-vingt-cinq mille cinquante et un euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 214.985.- (deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros) à EUR 600.036.- (six cent mille trente-six euros) par l'émission de 12.421 (douze mille quatre cent vingt et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31.- (trente et un euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente de l'article 5, premier paragraphe des statuts.

3.- Démission du conseil d'administration actuel et décharge à leur donner pour l'exercice de leur mandat.

4.- Nomination des administrateurs actuels:

- Michael E. Wilson, demeurant à Samal 1 Dom 36 at 480099 Almaty Kazakhstan, MWP CORPORATE FINANCE Ltd, une société ayant son siège à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town Tortola, BVI, Ludo Candries demeurant à Attenhovedreef 19 in B-3220 Holsbeek Belgium, ENERGY GROUP N.V., une société ayant son siège social à Frederik Lintstraat 8 in B-3000 Leuven, Belgium.

5.- M. Michael Wilson est nommé Président du Conseil d'Administration.

6.- M. Ludo Candries est nommé administrateur-délégué de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 385.051,- (trois cent quatre-vingt-cinq mille cinquante et un euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 214.985,- (deux cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros) à EUR 600.036,- (six cent mille trente-six euros) par l'émission de 12.421 (douze mille quatre cent vingt et une) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune, par apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 12.421 (douze mille quatre cent vingt et une) actions nouvelles, les actionnaires actuels comme suit:

- a) ENERGY GROUP N.V., pour 3.389 actions;
- b) MWP CORPORATE FINANCE LIMITED, pour 9.032 actions;

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, prénommés, représentés par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, en vertu de deux des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 12.421 (douze mille quatre cent vingt et une) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 385.051,- (trois cent quatre-vingt-cinq mille cinquante et un euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à six cent mille trente-six euros (EUR 600.036,-), représenté par dix-neuf mille trois cent cinquante-six (19.356) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales».

Quatrième résolution: L'assemblée décide d'accepter la démission du conseil d'administration actuel et leur donne décharge entière et définitive pour l'exercice de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide nommer comme nouveaux administrateurs, pour une période de six ans:

- Michael E. Wilson, demeurant à Samal 1 Dom 36 at 480099 Almaty Kazakhstan.
- MWP CORPORATE FINANCE Ltd, une société ayant son siège à Craigmuir Chambers, PO Box 71, Road Town Tortola, BVI,
- Ludo Candries, demeurant à Attenhovedreef 19 in B-3220 Holsbeek Belgium.
- ENERGY GROUP N.V., une société ayant son siège social à Frederik Lintstraat 8 in B-3000 Leuven, Belgium.

Monsieur Michael E. Wilson est nommé comme Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Ludo Candries est nommé administrateur-délégué de la société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 19, case 3. – Reçu 3.850,51 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

J. Elvinger.

(014649.3/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

GRUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.240.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 17 novembre 2004 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et CERBERUS PARTNERS LLP, les 125 parts sociales de la Société sont entièrement détenues par CERBERUS PARTNERS LLP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRUS INVESTMENTS, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013079.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

RAPHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.775.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signature.

(013083.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

PEPSI-COLA BELGIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 100.587.

In the year two thousand and four, on the twenty-third day of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

PepsiCo (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the registrar of companies of Gibraltar under number 90644,

here represented by Elisabeth Reinard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 20, 2004,

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that PepsiCo (GIBRALTAR) LIMITED is the sole shareholder of PEPSI-COLA BELGIUM, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, having transferred its statutory seat and principal establishment from Belgium to the city of Luxembourg with effect as of April 23, 2004 and which adopted the legal form of a private limited liability company and accepted the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and principal establishment of the company to the city of Luxembourg, which was enacted pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on April 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 7, 2004 under number 581 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) were amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem on April 29, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 8, 2004 under number 584;

- that as from its transfer of seat to the city of Luxembourg, the Company was not supposed to proceed with any commercial activities in Luxembourg, has not done so and will not do so and therefore the Company will proceed with the amendment of its object clause;

- that the sole shareholder has indeed decided to delete article 3.1. of the Articles and article 3 of the Articles of the Company shall henceforth read as follows:

«**Art. 3. Object.** 3.1. The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, manage-

ment and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risks, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

PepsiCo (GIBALTAR) LIMITED, une société de droit du Gibraltar, avec siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, inscrite au registre des sociétés de Gibraltar sous le numéro 90644,

ici représentée par Maître Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 décembre 2004.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- PepsiCo (GIBALTAR) LIMITED est l'associé unique de PEPSI-COLA BELGIUM, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, ayant transféré son siège social statutaire et son principal établissement de la Belgique vers Luxembourg-Ville avec effet au 23 avril 2004 et ayant adopté la forme légale d'une société à responsabilité limitée et accepté la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du siège social statutaire et de l'établissement principal de la société vers Luxembourg-Ville, ce qui a été acté par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 juin 2004 sous le numéro 581 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 juin 2004 sous le numéro 584;

- que depuis son transfert de siège à Luxembourg-Ville, la Société n'était pas supposé exercer des activités commerciales au Luxembourg, ne l'a pas fait et ne le fera pas et qu'à cause de cette raison, la Société va modifier la clause de son objet social;

- que l'associé unique a en effet décidé de rayer l'article 3.1. des Statuts de sorte que l'article 3 aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet social.** 3.1 La Société pourra prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Reinard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2004, vol. 430, fol. 5, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2005.

H. Hellickx.

(014587.3/242/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

PEPSI-COLA BELGIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 100.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2005.

H. Hellinckx.

(014588.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

INTERNATIONAL COMMERCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 31.764.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signature.

(013087.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

PALMERS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. S. Luxembourg B 70.685.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, des actionnaires de la société anonyme PALMERS HOLDINGS S.A. tenue extraordinairement en date du 19 janvier 2005 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La décision prise par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2004 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT S.C., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010, a été ratifiée par l'assemblée.

- Les mandats des administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Administrateurs:

Simon W. Baker

Dawn E. Shand

Corinne Néré

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013204.3/1349/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

LANDSON FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 51.305.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(013108.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

LANDSON FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 51.305.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(013107.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

SPRINGFLOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3200 Bettembourg, 44, rue du Château.
R. C. Luxembourg B 9.547.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPRINGFLOWER S.A. avec siège social à L-3200 Bettembourg, 44, rue du Château, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 9.547, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1971, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 131 en date du 16 septembre 1971,

Dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Marc Elter, en date du 9 juin 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 470 en date du 17 octobre 1992,

Modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Marc Elter, en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 257 en date du 30 juin 1994,

Modifiés suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 mars 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations no 629 en date du 5 septembre 2000,

L'Assemblée est ouverte à 9 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor Collé, expert-comptable, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts.

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte

III. - Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Cambier, A. Muhovic, V. Collé, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2005, vol. 904, fol. 65, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2005.

A. Biel.

(014615.3/203/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

SPRINGFLOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3200 Bettembourg, 44, rue du Château.

R. C. Luxembourg B 9.547.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(014617.3/203/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

SHIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 85.992.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Signature.

(013109.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

HIGHSEA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.106.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013126.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

HIGHSEA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.106.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013123.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

FIDEX AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 48.513.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BB01662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEX AUDIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

(013118.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

ROBERTSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 102.380.

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

Madame Ana Dias, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme ROBERTSON INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en sa réunion du 17 décembre 2004.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme ROBERTSON INTERNATIONAL S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé, en date du 10 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1068 du 23 octobre 2004.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3) Conformément à l'article 3 des statuts, le capital social souscrit pourra être augmenté jusqu'à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) Par décision du 17 décembre 2004, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la réalisation d'une première tranche d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé à concurrence de cinquante-deux mille euros (EUR 52.000,-) pour porter le capital souscrit ainsi de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) à quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 84.000,-) par la création et l'émission de cinq cent vingt (520) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, émise avec une prime d'émission de neuf mille neuf cents euros (EUR 9.900,-) par action.

Les cinq cent vingt (520) actions nouvelles sont souscrites par la société INTER PORTFOLIO S.A., établie à Tortola, Road Town, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Ana Dias, prénommée, en vertu d'une déclaration de souscription du 16 décembre 2004, ci-annexée, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq millions deux cent mille euros (EUR 5.200.000,-), faisant cinquante-deux mille euros (EUR 52.000,-) pour le capital et cinq millions cent quarante-huit mille euros (EUR 5.148.000,-) pour la prime d'émission a été mise à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

5) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatre mille Euros (EUR 84.000,-) représenté par huit cent quarante (840) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de EUR 55.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Dias, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 janvier 2005, vol. 430, fol. 15, case 1. – Reçu 52.000,- euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2005.

H. Hellinckx.

(014625.3/242/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

ROBERTSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 102.380.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2005.

H. Hellinckx.

(014626.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

SOFINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 46.699.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(013119.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

BERBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 75.066.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature

Un mandataire

(013122.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

STRAUSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1015 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.381.

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - La société KOLNE INVESTMENTS INC., avec siège social à 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay 1, Road Town, Tortola, société de droit des Îles Vierges Britanniques, constituée sous le IBC (International Business Companies Ordinance), inscrite au registre de commerce et des sociétés des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 53415, ici représentée par Madame Gerty Marter, assistante juridique, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration ci-annexée signée le 17 janvier 2005.

2. - La société CARFOLD TRADING S.A., avec siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama City, République du Panama, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Panama sous le numéro 10.407, ici représentée par Madame Gerty Marter, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée signée le 17 janvier 2005.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être, suite à une cession de parts sous seing privé déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004 sous le numéro L040084646.5, les seuls associés de la société à responsabilité limitée STRAUSS S.à r.l., avec siège social à L-1015 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.381,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 18 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 294 du 3 juillet 1992,

dont le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune est réparti comme suit:

1.- La société KOLNE INVESTMENTS INC., prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales.	499
2. - La société CARFOLD TRADING S.A., prénommée, une part sociale.	1
Total: cinq cents parts sociales.	500

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de convertir le capital social de la monnaie LUF en EUR, suite à cette décision le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (EUR 24,78) chacune.

Deuxième résolution

Les comparants décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 105,32) pour le porter de son montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Cette augmentation de capital est réalisée sans émission de parts sociales nouvelles en augmentant la valeur nominale des parts sociales de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (EUR 24,78) à vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Cette augmentation se fait par apport en espèces du prédit montant de EUR 105,32 par les associés.

La somme de cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 105,32) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les comparants décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Frais

Les comparants évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Marter, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2005, vol. 904, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 février 2005.

F. Kessler.

(014641.3/219/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

STRAUSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1015 Luxembourg, 134, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.381.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 janvier 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 février 2005.

F. Kessler.

(014643.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

KS REAL ESTATE CORPORATION, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 105.990.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KD REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 101.221, a company with registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

here represented by Mr Marc Hilger, director, with professional address at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 2, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws, in particular that of December 28th, 1992 relating to the «société à responsabilité limitée unipersonnelle», and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, all real estate operations, with the exception of those reserved to a dealer in real estate, and those concerning the placement and management of money.

The object of the Company is also to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a financial participations company according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of KS REAL ESTATE CORPORATION.

Art. 4. The Company has its Head Office in Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros (EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred (100.-) euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on average balance sheet of the last three financial years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last financial year or of those of the last two financial years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée».

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of July of each year to the thirtieth of June of the following year.

Art. 11. Each year, as of the thirtieth of June, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, reference is made to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on June 30, 2005.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by KD REAL CORPORATION, S.à r.l., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.) euros (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred (1,800.-) euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the Company for an unlimited period:

Mr Marc Hilger, director, born on April 23, 1949 in Esch-sur-Alzette, with professional address at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahr zweitausendfünf, den neunten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

KD REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 101.221, eine Gesellschaft mit Sitz in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn Marc Hilger, Direktor, mit Berufsanschrift in 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

auf Grund einer Vollmacht gegeben in Luxemburg, am 2. Februar 2005.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, beschlossen hat eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäss folgender Satzung:

Titel I. - Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung und deren Abänderungsgesetze, und speziell das Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung sowie durch die vorliegende Satzung.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Erschliessung, der Verkauf und die Vermietung von jeglichen Immobilien, sei es möbliert oder unmöbliert, und im Allgemeinen alle Operationen welche Immobilien betreffen, mit Ausnahme derjenigen welche einem Immobilienhändler vorbehalten sind und welche die Plazierung von Geld und die Vermögensverwaltung betreffen.

Zweck der Gesellschaft sind ausserdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird gegründet unter dem Namen KS REAL ESTATE CORPORATION.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II. - Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro (EUR), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert (100,-) Euro (EUR), alle voll gezeichnet und integral eingezahlt.

Art. 7. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers rechtskräftig verpflichtet.

Titel IV. - Entscheidungen des einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen mehrerer Gesellschafter

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Titel V. - Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli eines jeden Jahres und endet am dreissigsten Juni des darauffolgenden Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per dreissigsten Juni, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer aussergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI. - Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafter aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 30. Juni 2005.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet durch KD REAL ESTATE CORPORATION, S.à r.l., vorgeannt.

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro (EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend achthundert (1.800,-) Euro.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Es wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt:

- Herr Marc Hilger, Direktor, geboren am 23. April 1949 in Esch-sur-Alzette, mit Berufsanschrift in 6, place de Nancy, L-2212 Luxemburg.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 6, place de Nancy, L-2212 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Erschienenen in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Erschienenen ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Hilger, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, vol. 147S, fol. 2, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

A. Schwachtgen.

(014708.3/230/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

GEPRO-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 495, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 105.987.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg Eich.

A comparu:

Monsieur Nino Degano, agent d'assurances, né à Luxembourg le 9 juin 1952, demeurant à L-3345 Leudelange, 2, rue Bellevue,

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GEPRO-SERVICES, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objets:

- l'administration, la gérance, la gestion d'immeubles, de patrimoines mobiliers et immobiliers ainsi que tous travaux administratifs y relatifs tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

Décisions de l'Associé

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes: Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Nino Degano, prénommée, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature,

- Le siège social est établi à L-1941 Luxembourg, 495, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: N. Degano, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, vol. 23CS, fol. 73, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 février 2005.

P.Decker.

(014705.3/206/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

SPETSES MARITIMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.796.

La rectification du bilan au 31 décembre 2002, enregistrée à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00711, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013125.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

JET CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 90.529.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(013127.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

**LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND ADVISORS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.048.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

(013128.3/275/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

HANNIBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.174.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANNIBAL S.A., Société Anonyme

N. Pollefort / A. Robillard

Administrateur / Administrateur

(013129.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

KOEKKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 61.498.

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KOEKKEN S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 61.498, constituée suivant acte reçu le 30 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 79 du 6 février 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 15.000 (quinze mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
2. Création de 2 catégories d'actions: les actions existantes seront de type A et les actions à émettre de type B.
3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 371.900,-, en vue de le porter de son montant actuel de EUR 371.900,- à EUR 743.800,- par l'émission de 15.000 actions nouvelles de type B ensemble avec une prime d'émission globale de EUR 1.125.000,-, à souscrire et à libérer entièrement par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la Société.
4. Acceptation de la souscription et libération.
5. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, dans sa version anglaise et française.
6. Insertion, dans sa version anglaise et française, d'un nouvel article 5bis concernant un droit de préemption tant pour les actions de type A que pour les actions de type B.
7. Modification de l'article 6 des statuts (Conseil d'administration), dans sa version anglaise et française.
8. Modification de l'article 7 des statuts, version anglaise et française, en y insérant une clause concernant l'accord préalable du conseil d'administration en ce qui concerne le transfert d'actions et l'entrée de nouveaux actionnaires.
9. Modification de l'article 10 des statuts concernant l'exercice social, dans sa version anglaise et française.
10. Modification de l'article 11 des statuts en ce qui concerne l'assemblée générale annuelle, dans sa version anglaise et française.
12. Modification de l'article 13 des statuts, version anglaise et française, en y insérant in fine des dispositions concernant les convocations et la tenue de l'assemblée générale.
13. Nominations.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:
L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer 2 (deux) catégories d'actions:
les actions existantes seront de type A et les actions à émettre de type B.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 371.900,- (trois cent soixante et onze mille neuf cents euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 371.900,- (trois cent soixante et onze mille neuf cents Euros) à EUR 743.800,- (sept cent quarante-trois mille huit cents Euros) par l'émission de 15.000 (quinze mille) actions nouvelles de type B, ensemble avec une prime d'émission globale de EUR 1.125.000,- (un million cent vingt-cinq mille Euros), à souscrire et à libérer entièrement par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la Société à due concurrence.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 15.000 (quinze mille) actions nouvelles de type B:

a) La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques) souscrit à 2.350 (deux mille trois cent cinquante) actions nouvelles de type B pour un montant de EUR 58.264,33,- (cinquante-huit mille deux cent soixante-quatre Euros trente-trois cents), ensemble avec une prime d'émission de EUR 176.250,- (cent soixante-seize mille deux cent cinquante Euros);

b) La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama) souscrit à 2.350 (deux mille trois cent cinquante) actions nouvelles de type B pour un montant de EUR

58.264,33,-, (cinquante-huit mille deux cent soixante-quatre Euros trente-trois cents), ensemble avec une prime d'émission de EUR 176.250,- (cent soixante-seize mille deux cent cinquante Euros);

c) Monsieur Sebastiano Brenni, entrepreneur demeurant à CH-6850 Mendrisio (Suisse), Via V. Ginnasio 29, souscrit à 2.150 (deux mille cent cinquante) actions nouvelles de type B pour un montant de EUR 53.305,67,- (cinquante-trois mille trois cent cinq Euros soixante-sept cents), ensemble avec une prime d'émission de EUR 161.250,- (cent soixante et un mille deux cent cinquante Euros);

d) Monsieur Paolo Brenni, avocat, demeurant à CH-6901 Lugano (Suisse), Via Zurigo 10, souscrit à 2.150 (deux mille cent cinquante) actions nouvelles de type B pour un montant de EUR 53.305,67 (cinquante-trois mille trois cent cinq Euros soixante-sept cents), ensemble avec une prime d'émission de EUR 161.250,- (cent soixante et un mille deux cent cinquante Euros);

e) OISEAU NOIR, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, souscrit à 6.000 (six mille) actions nouvelles de type B pour un montant de EUR 148.760,- (cent quarante-huit mille sept cent soixante Euros), ensemble avec une prime d'émission de EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille Euros).

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes les souscripteurs prénommés, ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement avec la prime d'émission, chacun dans la proportion comme dit ci-dessus, par conversion en capital des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles, existant à leur profit et à charge de la Société, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence de EUR 1.496.900,- (un million quatre cent quatre-vingt-seize mille neuf cents euros).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant la société L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, représentée par Monsieur Bishen Jacmohone, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale et le cas échéant à la prime d'émissions des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«The subscribed capital is set at EUR 743,800.- (seven hundred forty-three thousand eight hundred Euros), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares A and 15,000 (fifteen thousand) shares B, all with no par value, carrying one voting right in the general assembly.»

Version française:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 743.800,- (sept cent quarante-trois mille huit cents euros), représenté par 15.000 (quinze mille) actions A et 15.000 (quinze mille) actions B, toutes sans désignation de valeur nominale, ayant un droit de vote à l'assemblée générale.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 5bis instaurant un droit de préemption tant pour les actions de type A que pour les actions de type B et dont la teneur est la suivante:

Version anglaise:

«The transfer of shares A and shares B to all other third parties is subject to the following terms:

All transfers, whatever the cause may be, must, to become final and opposable to the Corporation, be approved by the Board of Directors except in the case of legal succession, liquidation of joint estate between husband and wife, or sale to a husband or wife, or to an ascendant or descendant.

The transferor will be required to address to the registered office, a declaration by registered letter stating the planned transfer and giving the names, the forenames, profession and residence of the transferee and if the transferee is a company, the name and head office of the company, the number of shares to be transferred and the price of the transfer.

The Board shall immediately inform by registered letter the shareholders owner of shares of the same class as the shares to be transferred.

The pre-emption right of the partners must be exercised in the month of the information by the Board.

In case of total or partial non-exercise of this right at the end of this delay, the Board of Directors can, if it does not approve the proposed transfer of shares and during a period of one month, buy all or part of the shares with the Cor-

poration's reserves or have the shares bought by any physical or moral persons they designate, according to a price fixed every year by the Ordinary General Assembly.

Until the first Ordinary General Assembly, the sale price will exceptionally be that of the par value of the share.

In case of disapproval, the Board is not under obligation to justify its decision. If the candidate purchaser would be a direct or indirect competitor of the company or one of its participations, this agreement will be refused in any way.

The foregoing rules will be applied for every case of transfer, even for transfers taking place by public auction for any reason whatsoever, and in particular as a result of liquidation of property or judicial settlement or winding-up of a shareholder company, as well as for transfers in favour of non-shareholders donees ad legatees.

If the above one month period runs out without the Board of Directors having designated any transferees and without having regularised the transfer, this latter will be made to the person designated by the transferor in his declaration of transfer.».

Version française:

«La cession des actions A et des actions B à toute autre tierce personne est soumise aux conditions suivantes:

Toutes cessions, quelle qu'en soit la cause devront, pour devenir définitives et opposables à la société, être agréées par le conseil d'administration, sauf en cas de succession légale, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant.

Le cédant sera tenu d'adresser au siège social une déclaration faite par lettre recommandée faisant connaître la cession projetée en donnant les nom, prénom, profession et domicile du cessionnaire et s'il s'agit d'une société, la désignation et le siège de la société cessionnaire, le nombre des titres dont cession et le prix de la cession.

Le conseil informera immédiatement par lettre recommandée les actionnaires propriétaires d'actions de la même classe que celles dont la cession est envisagée.

Le droit de préemption des partenaires doit être exercé dans le mois de l'information par le conseil.

En cas de non exercice, total ou partiel de ce droit à la fin de ce délai, le conseil d'administration, s'il n'a agréé pas la cession d'actions proposée, a la possibilité d'acheter tout ou partie de ces actions au moyen de ses réserves ou de faire racheter les actions par toutes personnes physiques ou morales qu'il désignera, moyennant un prix fixé chaque année par l'assemblée générale ordinaire.

Exceptionnellement jusqu'à la première assemblée générale ordinaire, le prix de cession sera celui de la valeur nominale du titre.

En cas de non agrément, le conseil n'a pas à justifier de sa décision. Dans l'hypothèse où le candidat acquéreur serait un concurrent direct ou indirect de la société ou d'une de ses participations, cet accord sera en tout état de cause refusé.

Les dispositions qui précèdent seront appliquées à tous les cas de cession, même aux cessions qui auraient lieu par adjudication publique, pour quelque cause que ce soit et notamment par suite de liquidation de biens ou de règlement judiciaire ou de dissolution d'une société actionnaire, ainsi qu'aux mutations au profit de donataires légataires non actionnaires.

Si le délai de un mois ci-dessus imparti s'écoule sans que le conseil d'administration ait désigné des cessionnaires et régularisé la cession, celle-ci sera opérée au profit de la personne désignée par le cédant dans sa déclaration de cession.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«The company is managed by a Board comprising at least 4 (four) members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Quorum of presence and vote:

- at first convocation: majority of the directors;
- at second convocation (7 days after the first convocation): majority of the directors.

If the requirements are still not fulfilled at the second convocation, the president of the Board will have the casting voice.».

Version française:

«La société est administrée par un conseil composé de 4 (quatre) membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Quorum de présence et de vote:

- en première convocation: majorité des administrateurs
- en deuxième convocation (7 jours après la première convocation): majorité des administrateurs

Si les conditions requises ne sont toujours pas remplies lors de la deuxième convocation, la voix du président du conseil d'administration est prépondérante.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts en y insérant après le deuxième paragraphe, un nouvel alinéa dont la teneur est la suivante:

Version anglaise:

«In case of issue of new shares, the shareholders shall have a preferential right to subscribe the shares of their class.

The subscription of new shares by third parties will be subjected to the prior agreement of the Board of directors. If the candidate subscriber would be a direct or indirect competitor of the company or one of its participations, this agreement will be refused in any way.»

Version française:

«En cas d'émissions d'actions nouvelles, les actionnaires disposent d'un droit préférentiel de souscription des actions de leur classe.

La souscription d'actions nouvelles par des tiers sera soumise à l'accord préalable du Conseil d'administration. Dans l'hypothèse où le candidat souscripteur serait un concurrent direct ou indirect de la société ou d'une de ses participations, cet accord sera en tout état de cause refusé.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social au premier janvier et 31 décembre de chaque année, avec un exercice transitoire du 1^{er} septembre 2004 au 31 décembre 2004, et de modifier par conséquent l'article 10 comme suit:

Version anglaise:

«The company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.»

Version française:

«L'année social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«The annual General Meeting is held on the last Monday in the month of May at 9 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.»

Version française:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de mai à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Onzième resolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts en y insérant in fine le texte suivant:

Version anglaise:

«Quorum of presence and vote for any decision of the general meeting of the shareholders: 51%.

Exceptionally, a quorum of 70% will be necessary for the following decisions:

- Fusions, scissions and any decision relating to that matter;
- Liquidation of the company;
- Modification of the by-laws relative:
 - a) to the number of the administrators and their remuneration;
 - b) to the right of pre-emption;
 - c) to the approval to be given by the Board of directors in case of transfer of shares to third parties
 - d) to the quorums of presence and vote of the Board of directors and the General meeting.

In the case of a General meeting deciding to issue new preference shares, for first convocation, a quorum of presence and vote of 70% will be necessary. A quorum of presence of 51% in second convocation and a quorum of vote of 2/3. This second convocation must take place 15 days after the first one.»

Version française:

«Quorum de présence et de vote pour toute décision à prendre par l'assemblée générale des actionnaires: 51%.

A titre d'exception, un quorum de 70% sera requis pour les décisions suivantes:

- Fusions, scissions ainsi que toute décision y relative;
- Liquidation de la société;
- Modification des statuts relatives:
 - a) Au nombre des administrateurs et à leur rétribution;
 - b) au droit de préemption;
 - c) à l'agrément à donner par le Conseil d'Administration en cas de cession d'actions à des tiers
 - d) aux quorums de présence et de vote du Conseil d'administration et de l'Assemblée Générale.

Dans le cas d'une Assemblée décidant d'émettre des actions nouvelles privilégiées, en première convocation, un quorum de présence et de vote de 70% sera requis. Un quorum de présence de 51% en deuxième convocation et un quorum de vote de 2/3. Cette deuxième convocation doit avoir lieu 15 jours après la première convocation.»

Douzième resolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Sebastiano Brenni, entrepreneur, né à Salorino (Suisse) le 25 avril 1970, demeurant à CH-6850 Mendrisio (Suisse), Via V. Ginnasio 29, prénommé au poste d'administrateur de la société.

Son mandat se termine ensemble avec celui des autres administrateurs lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 août 2004.

Treizième resolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paolo Brenni, avocat, demeurant à CH-6901 Lugano (Suisse), Via Zurigo 10, prénommé, comme Président du Conseil d'Administration.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de dix-neuf mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, vol. 146S, fol. 43, case 11. – Reçu 14.969 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

J. Elvinger.

(014392.3/221/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

EXPORT COOPERATION (BRAZIL-EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 105.958.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Eugenia Jordao, femme de charge, demeurant à L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.
2. Madame Maria Elisabete Jordao Rosa, infirmière, demeurant à L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.
3. Monsieur Mariano Junior Andrade Leite, imprésario, demeurant à L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.
4. Monsieur Miguel José Jordao Rosa, installateur, demeurant à L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.
5. Monsieur Sergio Manuel Jordao Rosa, technicien en télécommunication, demeurant à L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de EXPORT COOPERATION (BRAZIL-EUROPE), S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'export et l'import de textiles avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Eugenia Jordao, prénommée,	10 parts
2.- Madame Maria Elisabete Jordao Rosa, prénommée,	25 parts
3.- Monsieur Mariano Junior Andrade Leite, prénommé,	45 parts
4.- Monsieur Miguel José Jordao Rosa, prénommé,	10 parts
5.- Monsieur Sergio Manuel Jordao Rosa, prénommé,	10 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-). Les frais et honoraires de notaire sont solidairement à charge des comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Maria Elisabete Jordao Rosa, prénommée.

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Mariano Junior Andrade Leite, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Jordao; M. Jordao Rosa; M. Andrade Leite; M. Jordao Rosa; S. Jordao Rosa; A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2005, vol. 904, fol. 64, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2005.

A. Biel.

(013797.3/203/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

LACERTA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 104.244.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 23 novembre 2004 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et CERBERUS PARTNERS LLP, les 125 parts sociales de la Société sont entièrement détenues par CERBERUS PARTNERS LLP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LACERTA INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013062.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

NEW SubVCST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 103.451.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu le 27 septembre 2004 entre NEW SubVCST LUXEMBOURG, S.à r.l., (la Société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié le 11 janvier 2005.

Fait à Luxembourg, le 11 janvier 2005.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011846.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

BERIMMOLUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach.

H. R. Diekirch B 4.907.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 12. Januar 2005

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BERIMMOLUX, S.à r.l., mit Sitz in Berdorf, eingetragen im Handelsregister Diekirch unter der Nummer B 4.907, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den zu Niederanven residierenden Notar Paul Bettingen, am 29. Juli 1998, und zwar:

PROFIT ENTERPRISES GLOBAL LTD mit Sitz in Tortola, British Virgin Islands, vertreten durch seinen Direktor, Herrn Jean Schmitt, wohnhaft zu F-74140 Saint-Cergues, 452, route de Bussioz, beschliesst mit sofortiger Wirkung, den Sitz der Gesellschaft von L-6552 Berdorf, 9, An der Ruetsbech, nach L-6550 Berdorf, 37, rue d'Echternach, zu verlegen.

Berdorf, den 12. Januar 2005.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 13 janvier 2005, réf. DSO-BA00143. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900184.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 janvier 2005.

I.C.O.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 13.

R. C. Luxembourg B 104.558.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 janvier 2005.

Signature.

(900228.3/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 janvier 2005.

BERLYS AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.465.

L'an deux mille quatre, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BERLYS AVIATION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 253 du 3 mars 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Simon, employée privée, Luxembourg, 10, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corina Faber, employée privée, Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Augmentation du capital de la société par l'incorporation d'une partie d'une créance de euros 700.000,-.

La créance totale s'élève à euros 4.410.000,-.

Le montant de euros 700.000,- viendra augmenter le capital de la société BERLYS AVIATION S.A. pour le porter de son montant actuel de euros 50.000,- à euros 750.000,- par la création de 700 actions nouvelles sans valeur nominale.

2. - Modification correspondante de l'article 3 des statuts.

3. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) par la création et l'émission de sept cents (700) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'Assemblée admet l'actionnaire majoritaire BERLYS AERO SCA., avec siège social à Luxembourg, 10, avenue Monterey, à la souscription des actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les sept cents (700) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire majoritaire la société BERLYS AERO SCA, prénommée, ici représentée par Madame Corina Faber, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 décembre 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

Les sept cents (700) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital de partie d'une créance (dont le montant total s'élève à quatre millions quatre cent dix mille euros (EUR 4.410.000,-) existant à charge de la Société et au profit du souscripteur, qui déclare renoncer à sa prédite créance à concurrence du montant de sept cent mille euros (EUR 700.000,-) en libération des actions nouvelles.

La partie de la créance ainsi transformée en capital a fait l'objet d'un rapport de PriceWaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, établi en date du 21 décembre 2004, lequel rapport restera annexé aux présentes.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport autre qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre par la Société en contrepartie.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) représenté par sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soient, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué approximativement à la somme de EUR 10.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, I. Simon, C. Faber, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 décembre 2004, vol. 430, fol. 4, case 1. – Reçu 7.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(014585.3/242/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

BERLYS AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 janvier 2005.

H. Hellinckx.

(014586.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2005.

CERVEIRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 4, rue de Christnach.

R. C. Diekirch B 98.943.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2005.

Pour CERVEIRA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

V. Roman

(900211.3/598/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 janvier 2005.

InConGroup, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Diekirch B 99.592.

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 2 avril 2004, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle:

L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal

à l'adresse suivante:

L-1025 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l.

Bureau comptable et fiscal

Signature

Enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2004, réf. DSO-AS00152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900203.3/557/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2005.

MiroLux Toiture, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9173 Michelbouch, 2B, rue de Mertzig.

R. C. Diekirch B 95.428.

Romain Michels, couvreur qualifié, demeurant à Weidingen, route d'Erpeldange, 86, en sa qualité de gérant administratif de la société à responsabilité limitée MiroLux Toiture, S.à r.l., ayant son siège social à Michelbouch, 2B, rue de Mertzig, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, sous la section B et le numéro 95.428 déclare par la présente donner sa démission comme gérant administratif de ladite société, avec effet immédiat.

Fait à Weidingen, le 31 janvier 2005.

R. Michels.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2005, réf. DSO-BB00185. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900677.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 février 2005.

WOOD TRADING & TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, Maison 150.

R. C. Diekirch B 96.499.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 décembre 2004 de la S.A. WOOD TRADING & TECHNOLOGIES tenue à Weiswampach que:

- Le siège de la société a été transféré de son adresse actuelle 102, auf dem Kiemel, Weiswampach, à l'adresse suivante: L-9991 Weiswampach Maison 150.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 décembre 2004.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l.

Bureau Comptable et Fiscal

Signature

Enregistré à Diekirch, le 5 janvier 2005, réf. DSO-BA00045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900202.3/557/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 janvier 2005.

ETABLISSEMENT ROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 101, rue Nic Bieber.
R. C. Luxembourg B 29.780.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

(012020.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

RETONDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 52.285.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RETONDO S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(013130.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

HOMEROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 86.233.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2005

* Madame Nadia Meyer, directeur, demeurant à Luxembourg, a été nommée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Franck Provost, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013131.3/263/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

EUROCHROMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered Office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.089.

In the year two thousand and four, on the sixteenth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of EUROCHROMA HOLDINGS S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître Marthe Thyes-Walch, notary residing in Luxembourg, on October 25, 1994, published in the Mémorial C number 58 of February 6, 1995. The Articles of Incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 4, 2004, published in the Mémorial C number 499 of May 12, 2004.

The meeting is presided over by Mrs Danielle Schroeder, company director, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Fadhila Mahmoudi, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine Hientgen, économiste, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all forty-eight thousand five hundred (48.500) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- To convert the share capital from United States Dollars into euro at an exchange rate USD/euro as of the 31st December 2003 being one point twenty-five (1.25) United States dollars for one (1,-) EUR, with effect from 1st January

2004 to set the corporate capital at three hundred eighty-eight thousand euro (388.000,-EUR) with a par value of eight euro (8,- EUR) each of the forty-eight thousand five hundred (48.500) shares.

2.- To set the authorized capital at one million nine hundred and eight thousand euro (1.908.000,- EUR).

3.- To amend Article three of the articles of incorporation concerning the corporate capital.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to convert the share capital from United States Dollars into euro at an exchange rate USD/euro as of the 31st December 2003 being one point twenty-five (1.25) United States dollars for one (1,-) EUR, with effect from 1st January 2004 to set the corporate capital at three hundred eighty-eight thousand euro (388.000,-EUR) divided into forty-eight thousand five hundred (48.500) shares with a par value of eight euro (8,- EUR) each.

Second resolution

The meeting resolves to set the authorized capital at one million nine hundred and eight thousand euro (1.908.000,- EUR).

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting resolves to amend Article three of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 3.** The share capital is fixed at three hundred and eighty-eight thousand euro (EUR 388.000,-) divided into forty-eight thousand five hundred (48,500) shares of eight euro (EUR 8,-) each. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form. The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares. Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares. The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million nine hundred and eight thousand euro (EUR 1.908.000,-) by the creation and the issue of additional shares of a par value of eight euro (EUR 8,-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

-to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

-to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

-to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.»

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die übersetzung ins deutsche:

Im Jahre zweitausendundvier, am sechzehnten Dezember.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch (Luxemburg).

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Gesellschaft EUROCHROMA HOLDINGS S.A., mit Sitz in L-2320 Luxemburg, 21,boulevard de la Pétrusse, die gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Marthe Thyes-Walch, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 25. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 58 vom 6. Februar 1995. Die Satzungen der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 4. Februar 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 499 vom 12. Mai 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Danielle Schroeder, directeur de société, geschäftsansässig in Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Fadhila Mahmoudi, Privatbeamtin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Antoine Hientgen, économiste, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche achtundvierzigtausend fuenfhundert (48.500) Aktien der Gesellschaft vertreten sind und die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen kann, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1.- Umwandlung der Wahrung des Gesellschaftskapitals von Dollars der Vereinigten Staaten von Amerika in Euro zum Wechselkurs vom 31. Dezember 2003 von eins Komma fuenfundzwanzig USD (USD 1,25) fur einen Euro (1,- EUR) mit Wirkung zum 1. Januar 2004, sodass das Gesellschaftskapital sich auf dreihundertachtundachtzigtausend Euro (EUR 388.000,-) belauft, eingeteilt in achtundvierzigtausendfuenfhundert (48.500) Aktien mit Nominalwert von acht Euro (EUR 8,-).

2.- Festsetzung vom ermachtigten Kapital auf eine Million neunhundertachttausend Euro (EUR 1.908.000,-).

3.- Entsprechende Abanderung von Artikel drei der Satzung betreffend das Gesellschaftskapital.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlusse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliet die Wahrung des Gesellschaftskapitals von Dollars der Vereinigten Staaten von Amerika in Euro zum Wechselkurs vom 31. Dezember 2003 von eins Komma Fuenfundzwanzig USD (USD 1,25) fur einen Euro (EUR 1,-) mit Wirkung zum 1. Januar 2004 umzuwandeln, sodass das Gesellschaftskapital sich auf dreihundertachtundachtzigtausend Euro (EUR 388.000,-) belauft, eingeteilt in achtundvierzigtausendfuenfhundert (48.500) Aktien mit Nominalwert von acht Euro (EUR 8,-).

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das genehmigte Kapital auf eine Million neunhundertachttausend Euro (EUR 1.908.000,-) festzusetzen.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlusse, beschliet die Generalversammlung Artikel drei der Satzung abzuandern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital betragt dreihundertachtundachtzigtausend Euro (EUR 388.000,-) eingeteilt in achtundvierzigtausend fuenfhundert (48.500) Aktien zu je acht Euro (EUR 8,-). Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionare, mit Ausnahme der Aktien fur welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt. An Stelle von Einzelaktien konnen Zertifikate uber eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionare. Im Falle einer Kapitalerhohung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien. Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf eine Million neunhundertachttausend Euro (EUR 1.908.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert acht Euro (EUR 8,-) betragt.

Der Verwaltungsrat wird ermachtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhohung zu tatigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abstanden oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jahrliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionare bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschranken.»

Da hiermit die Tagesordnung erschopft ist, erklart die Vorsitzende die Generalversammlung fur geschlossen.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer ubersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung magebend ist.

Woruber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwahnt.

Nach Vorlesung und Erklarung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebrauchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwartige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Schroeder, F. Mahmoudi, A. Hientgen, H. Hellinckx.

Enregistre  Mersch, le 23 decembre 2004, vol. 429, fol. 89, case 2. – Reu 12 euros.

Le Receveur (signe): A. Muller.

Fuer gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veroffentlichung im Memorial, Recueil des Societes et Associations.

Mersch, den 21. Januar 2005.

H. Hellinckx.

(014622.3/242/137) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 15 fevrier 2005.

EUROCHROMA HOLDINGS S.A., Societe Anonyme Holding.

Siege social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Petrusse.

R. C. Luxembourg B 49.089.

Statuts coordonnes deposes au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 15 fevrier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Societes et Associations.

Mersch, le 1^{er} fevrier 2005.

H. Hellinckx.

(014623.3/242/9) Depose au registre de commerce et des societes de Luxembourg, le 15 fevrier 2005.

SNACK PAMUK KALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 66, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.505.

Monsieur Kazim Durmus, cuisinier, demeurant à Maizières-les-Metz, 36, rue Kennedy, détenteur de 100% des parts sociales de la société à responsabilité limitée SNACK PAMUK KALE, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 66, avenue Pasteur, cède par la présente à Monsieur Ali Sag, demeurant à D-66386 St. Ingbert, 193, Obere Kaiserstrasse, qui accepte 15 pour cent de ses parts sociales représentant 15 parts dans la société à responsabilité limitée SNACK PAMUK KALE, S.à r.l. pour un prix total de 3.000 EUR, payable dans les 15 jours de la signature de la présente cession.

Fait en autant d'exemplaires que de parties à Luxembourg, le 30 novembre 2004.
Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00789. – Reçu 89 euros.

K. Durmus / A. Sag.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013271.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

LUXSPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 75.176.

Bernard Pranzetti démissionne avec effet immédiat du mandat d'administrateur de la société LUXSPA S.A.
Lintgen, le 20 août 2003.

B. Pranzetti.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015095.2/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2005.

ACRONIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. S. Luxembourg B 70.177.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme ACRONIC HOLDINGS S.A. tenue extraordinairement en date du 24 janvier 2005 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La décision prise par le conseil d'administration en date du 31 octobre 2004 de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LIMITED aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société TEMPLE AUDIT S.C., jusqu'à l'assemblée générale tenue le 24 janvier 2005, a été ratifiée par l'assemblée.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Administrateurs:

Simon W. Baker
Dawn E. Shand
Corinne Néré

Commissaire aux comptes:

CARDINAL TRUSTEES LIMITED

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013206.3/1349/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

VANGUARD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.582.

Le bilan au 31 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA06874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

(013111.3/1349/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

BTP WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 59.580.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 505 du 17 septembre 1997.

Les comptes annuels au 28 février 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00754, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BTP WORLD S.A.

Signature

(013103.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

HOLIVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.677.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

(013104.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

FIDELIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.740.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

(013102.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

VERLICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.872.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, réf. LSO-BA05180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2005.

Signature.

(013099.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

OPHIR S.A., OMNIUM DE PARTICIPATIONS HOLDING INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 54.455.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Signature.

(012781.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.
